

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	04.09.2022	22h46	22.352	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Adriana loset</b>
<b>Titre : Augmentation des tarifs électriques – Protection des consommateurs</b>
<b>Contenu :</b> Les médias ont fait part de fortes augmentations des tarifs de l'électricité pour l'an prochain, variant entre 19% et 52% selon le fournisseur. Comment l'écart considérable entre les pourcentages d'augmentation annoncés par les différents fournisseurs est-il justifié ? Les fournisseurs ont-ils l'obligation de publier le calcul de ces hausses en toute transparence ? Que compte faire le Conseil d'État pour venir en aide aux citoyennes et citoyens victimes de cette situation inégalitaire ?
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Adriana loset		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Cloé Dutoit	Marie-France Vaucher	Johanna Lott Fischer
Sarah Blum	Stéphanie Skartsounis	Céline Barrelet